

17 août 1982 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# Interview de M. François Mitterrand, Président de la République, au journal télévisé de TF1, notamment sur la politique de la France au Proche-Orient et les mesures gouvernementales anti-terroristes, Paris, mardi 17 août 1982.

QUESTION.- Monsieur le Président, vous avez accepté d'être interrogé au-cours de cet entretien sur deux thèmes : tout d'abord, votre politique et celle du gouvernement dans le conflit qui oppose Israéliens et Palestiniens sur le sol libanais, et nous aimerions également avoir votre avis sur un problème qui inquiète les Français, la recrudescence des attentats et leur gravité.

- Vous avez présidé cet après-midi un important Conseil `conseil des ministres restreint` sur le terrorisme, nous allons en reparler, mais certains attentats en France n'auraient peut-être pas eu lieu si nous n'étions pas aussi engagés au Proche-Orient.

- Peut-être, pour commencer, une question que se posent les Français : qu'allons-nous chercher au Proche-Orient ?

- LE PRESIDENT.- Je ne peux répondre à cette question qu'après avoir dit en peu de mots ce qu'est la politique de la France au Proche-Orient. Cette politique est de présence, d'équilibre et de paix.

- Politique de présence parce que, depuis des siècles, la France entretient des relations privilégiées dans cette région du monde, parce que notre pays est l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies `ONU`, qu'il est riche d'une grande histoire et a des devoirs particuliers que j'entends perpétuer.

- Politique d'équilibre qui repose sur trois principes : le droit du peuple d'Israël à vivre en paix, dans les frontières sûres d'un Etat reconnu et respecté par tous £ le droit du peuple palestinien à disposer d'une patrie et d'y créer les institutions de son choix £ le droit du peuple libanais à recouvrer son unité et son indépendance aujourd'hui bafouées. Une politique de paix, parce que je pense que le seul moyen d'y parvenir, c'est de choisir la négociation contre la guerre. Ce que je cherche, c'est la paix parce que je pense que les principes que je viens d'énoncer n'entreront dans la réalité que si l'on suit ce chemin.

- Les obstacles sont nombreux, vous le savez, tous les Français le savent, mais que personne ne croie que les obstacles me feront changer de route.\

QUESTION.- Monsieur le Président, ces principes, en substance, vous les avez déjà exposés £ il y a cinq mois seulement, vous étiez reçu presque avec ferveur en Israël. Aujourd'hui, on voit se développer la plus grave crise depuis que vous êtes élu, entre Israël et la France £ est-ce que cela ne veut pas dire que cette politique connaît des difficultés dans son application, et que vous vous êtes éloigné d'Israël ?

- LE PRESIDENT.- Il faut situer cette crise sur-le-plan qui convient. J'ai été accueilli, comme vous le dites, avec ferveur en Israël et j'ai été sensible à l'hospitalité de ce peuple, mais cela ne me conduit en rien à suivre ou à subir les décisions politiques prises par tel ou tel gouvernement. Je l'ai dit à Jérusalem même, à la Knesset où j'ai défini les principes de mon action, sur lesquels je ne suis pas revenu. Chacun le savait.

- J'ajoute que dans les relations de la France avec Israël, il faut tout de même, sans faire le compte, connaître ce qui s'est passé depuis bientôt quinze mois. Il faut même remonter avant :

lorsque les accords de Camp David ont été signés, rappelez-vous, j'ai été le seul homme politique français responsable à les approuver. Pourquoi ? Parce qu'ils permettaient la paix entre Israël et l'Egypte. Certes je pensais, et je pense toujours, qu'il est impossible de régler le sort des Palestiniens sans eux, ou malgré eux. Il n'empêche que ma position, au regard de la paix, a toujours été d'avancer pas à pas. Je viens de rappeler Camp David et l'une de ses applications. Si la France aujourd'hui est représentée dans la force multinationale du Sinai, dernier acte du conflit entre Israël et l'Egypte, c'est bien parce que j'avais adopté cette position.

- Et le boycott ? Dès mon élection à la présidence de la République, j'ai mis fin au boycott commercial qui frappait Israël, que la France, avant moi, il faut le dire, avait eu le tort d'accepter sous certaines pressions.

- Bien d'autres choses encore : chaque fois que j'ai rencontré un chef d'Etat arabe - et j'en ai rencontré beaucoup - j'ai conseillé la reconnaissance de l'Etat d'Israël, comme je l'ai conseillée aux représentants des Palestiniens `OLP` qu'il m'est arrivé de rencontrer. Il est vrai que mon voyage s'est situé dans cette série d'interventions qui montraient bien que ma politique était conduite par le respect d'Israël, par le refus de toute discrimination à son égard, mais aussi par la liberté d'action de la France, dès lors que, par un acte unilatéral, l'équilibre de cette région du monde risque d'être remise en cause.

- Tout ce que je vous dis là, je l'ai dit devant l'Assemblée d'Israël. J'ai mis toutes les cartes sur la table, et si la symbolique de ce voyage a fait que mes propos ont été peu ou mal entendus par les uns et par les autres, il m'est très aisé de rappeler aujourd'hui que ma conduite est celle d'un ami d'Israël, mais ceci jusqu'à la limite du droit que je lui reconnais dans l'intervention dans les affaires du Proche-Orient.

QUESTION.- La France a décidé de participer à une force internationale qui va s'interposer au cours du retrait des Palestiniens £ quel va être le rôle du contingent français ? Est-ce qu'il ira jusqu'à prendre les armes en-cas-de violation du cessez-le-feu ?

- LE PRESIDENT.- Ce que l'on vient de dire jusqu'à présent doit naturellement nous amener à comprendre ce qui se passe aujourd'hui à Beyrouth, et l'attitude de la France. Je vous ai défini les principes £ maintenant, vous me questionnez sur l'application de ces principes, puisqu'on se trouve devant une ville assiégée, occupée, pour partie détruite sous l'effet des bombes, avec la présence de plusieurs armées qui luttent, plusieurs armées face à face, et le gouvernement libanais qui cherche une issue.

- La France cherche d'abord à faciliter la tâche du gouvernement légitime du Liban, parce que cela se passe au Liban, et le Liban n'est pas en guerre.

- Vous savez qu'après avoir dit ce que je pense de la politique d'amitié à l'égard d'Israel - et personne ni rien, pas même les propos de M. Begin ne feront de moi un adversaire d'Israel - il faut que je dise ce que je pense des Palestiniens. Je l'ai esquissé tout à l'heure en indiquant que j'entendais que les Palestiniens, comme tout peuple du monde, puisse disposer d'une patrie, et j'ai demandé la reconnaissance mutuelle et préalable des représentants des Palestiniens `OLP` et des représentants d'Israel, sans quoi il est impossible de s'engager dans un processus de détente. Bref, j'ai toujours préféré la solution politique à la solution de la guerre et c'est ce qui inspire ma politique dans la guerre de Beyrouth.

- C'est un fait que la France est l'un des trois pays pressentis par le gouvernement libanais pour remplir une mission que j'ai suggérée il y a déjà deux mois, lorsque j'ai exprimé ce que je pensais du devenir du Liban pour faire cesser le conflit : que les armées étrangères au Liban s'en aillent un jour et, dans l'immédiat, que les Palestiniens puissent se retirer dans l'honneur, en sauvant le maximum de vies. Car à quoi servirait-il qu'un bombardement intempestif et la continuation de la guerre fassent disparaître des milliers d'hommes et de femmes de plus, militaires et civils, Palestiniens et Libanais ?\

`Suite réponse ` conflit Israel Liban `

- J'ai préconisé, alors, toujours sous l'autorité du gouvernement libanais - il ne faut jamais oublier cette vérité première - la -constitution d'une force neutre, multinationale.

- Aujourd'hui, les conversations engagées entre le gouvernement libanais et les autres partenaires

indiquent que, si tout va comme il convient, on doit s'acheminer, à partir de la fin de la semaine, vers l'arrivée d'un détachement précurseur. Les premiers seront les Libanais, c'est bien normal car ils sont chez eux, mais les premiers étrangers au Liban seront les Français, dans l'hypothèse de travail qui semble aujourd'hui retenue. Les Français constitueront le premier contingent puis, quelques jours après, si tout va bien - il faut toujours prendre cette précaution - viendront d'autres détachements, d'autres Français, des Italiens et des Américains.

- Le mandat de ces forces multinationales, dont chacune restera sous commandement national - mais bien entendu sous l'autorité du gouvernement libanais - durera ce que la négociation indiquera. Je ne veux pas préjuger des discussions qui ont lieu actuellement sur lesquelles, je crois, le gouvernement du Liban se prononcera demain.

- Pendant un certain délai, ces forces multinationales veilleront au départ des forces de l'OLP dans les meilleures conditions de sauvegarde et de dignité.

- J'ai dit au départ, je n'ai pas dit au maintien. D'ailleurs, lors de ma conférence de presse du 9 juin dernier - c'était aux premiers jours de la guerre du Liban - j'ai dit qu'il fallait que les armées étrangères au Liban quittent ce pays. Je reste logique avec moi-même et je pense que la France qui a acquis, je le crois, la confiance et le respect de tous les partenaires dans cette partie du monde, pourra utilement contribuer au départ des belligérants palestiniens avant de participer, si on le lui demande, au règlement final.

- QUESTION.- Une question reste posée : on a déjà vu des forces internationales ne servir à rien et très récemment encore les forces de l'ONU au Liban `FINUL` ont laissé passer les Israéliens. Le problème se pose de savoir si les forces en question seront amenées à intervenir au cas où l'une des deux parties ne respecterait pas ses engagements ?

- LE PRESIDENT.- Il ne s'agit pas pour l'instant, précision utile, de forces de l'Organisation des Nations unies. Mais naturellement, il y a des observateurs des Nations unies sur place dont le rôle n'est pas indifférent à la présence de cette force multinationale.

- Cette force multinationale composée de détachements nationaux, sous le couvert du gouvernement libanais, aura un mandat à exécuter qui leur sera transmis par le gouvernement libanais. Ils devront s'y tenir. Si ce mandat devait être révoqué en-cours de route, il le serait. La France n'est pas un pays belligérant au Liban. Elle n'a accepté d'y venir qu'avec l'accord des Libanais, des Israéliens, des Palestiniens. Si l'un de ces accords manquait, nous ne resterions pas.

- Vous faites allusion à ce qui s'est passé lors de l'entrée des Israéliens au Liban il y a maintenant deux mois, à l'attitude des bataillons de la FINUL, de la Force internationale qui se trouvait sur place. Je ne pense pas qu'un tel scénario puisse se reproduire.

QUESTION.- A la fin de la semaine, si tout se passe comme prévu, les Palestiniens de l'OLP vont commencer à quitter Beyrouth. Ils quitteront Beyrouth pour des pays divers en ayant rendu leurs armes lourdes. On assiste à une sorte d'éclatement de l'OLP. Quel degré de reconnaissance la France jugera-t-elle encore nécessaire d'accorder à l'OLP ?

- LE PRESIDENT.- Vous venez de prononcer des mots un peu hâtifs, bien que vous connaissiez admirablement ce problème.

- La France n'a pas reconnu l'OLP. Dans mon discours de la Knesset, qui fait foi - je m'adressais à l'Assemblée israélienne, - j'ai parlé d'une patrie palestinienne, de la reconnaissance mutuelle et préalable. J'ai dit ce que je pensais et j'ai pris des risques.

- J'ai toujours dit également que la reconnaissance de l'OLP comme organisation représentative du peuple palestinien était soumise à certaines conditions. L'expression que j'ai employée, c'est celle d'organisation de combat. En effet, l'OLP est l'organisation de combat, la seule que je connaisse, des Palestiniens. Et, à ce titre, elle a acquis certains droits, notamment celui de se battre et de connaître les épreuves qu'elle subit aujourd'hui.

- Sur la reconnaissance de l'OLP, c'est plus tard aux Palestiniens qu'il appartiendra de se déterminer, de choisir leurs représentants. Dans l'immédiat, il y a une raison toute simple, qui n'est pas un argument de circonstance, et je l'ai dit à tous ceux qui ont pu m'approcher, Palestiniens ou autres représentants de la Ligue arabe : si l'OLP n'adopte pas une solution politique de négociation autour de la reconnaissance de l'Etat d'Israël, si elle n'enlève pas de sa

politique de négociation autour de la reconnaissance de l'Etat d'Israël, si elle n'enlève pas de sa tête cette obsession de la destruction de l'Etat d'Israël qui figure encore dans certains textes, il ne sera pas possible de régler ce problème. Comme mon objectif et celui de la France est la paix, cette condition a été posée à l'OLP depuis le premier jour et je ne suis jamais revenu sur cette condition.

- Mais, dites-moi, qui autorise qui que ce soit aujourd'hui à mettre la France en cause au moment où des Palestiniens par milliers, dans une ville, un quartier de ville où vivent plus de 500000 personnes, militaires et civils, risquent d'être écrasés sous les bombes ? Est-ce que le rôle de la France n'est pas de dire : arrêtez là ? N'est-il pas de faire tout ce qui convient pour sauver ces vies, sauver la dignité de ces hommes, sans pour autant hypothéquer en quoi que ce soit l'issue politique de ces événements ?

- Je tiens à vous dire que la politique arabe de la France ne peut pas être, n'a jamais été, ne sera jamais anti-Israélienne. Mais la politique israélienne de la France n'a jamais été, ne sera pas et n'est pas aujourd'hui une politique anti-arabe.\

QUESTION.- Une dernière question peut-être sur ce thème de politique étrangère : vous avez souhaité la restauration d'un Etat libanais. Le départ des Palestiniens de Beyrouth ne va pas tout régler, il restera d'autres troupes étrangères au Liban ?

- LE PRESIDENT.- J'en reviens à ma déclaration du 9 juin et j'y reste fidèle : il faut que toutes les forces armées étrangères quittent le Liban.

- Si Israël a besoin de garanties, il faut que dans une zone à définir, au nord d'Israël - je veux dire hors d'Israël, au sud du Liban, des forces neutres puissent assurer la perpétuation de la paix en attendant qu'elle devienne vérité historique, vérité officielle. Voilà tout ce que je peux dire à ce sujet.\

QUESTION.- Monsieur le Président, venons-en au deuxième thème de l'entretien : comment expliquez-vous le développement du terrorisme en France ? Est-il lié à la politique menée au Proche-Orient ? S'agit-il d'une action visant à affaiblir le gouvernement ou, comme le disait récemment Simone Veil, à l'action de groupes internationaux organisés qui cherchent à déstabiliser, l'une après l'autre, les démocraties ?

- LE PRESIDENT.- On peut s'interroger, on doit s'interroger. Le terrorisme n'est pas né d'hier, et le terrorisme venu de certains pays étrangers, notamment du Proche-Orient, a commencé bien avant mon élection à la Présidence de la République.

- On a relevé 150 attentats antisémites au-cours de ces trois dernières années et demi, du début de 1979 jusqu'à aujourd'hui. Sur ces 150 attentats, environ 135 ou 140 ont été commis avant mon arrivée à la Présidence de la République. C'est donc un problème qui se pose à la France quel que soit son gouvernement, et le devoir de ce gouvernement est toujours le même : rechercher l'origine et réprimer ceux qui commettent ces crimes.

- Il me semble cependant que l'origine du terrorisme dont nous souffrons est internationale. Nous souffrons du prolongement sur le sol de la France de conflits dans lesquels la France n'a pas de part. Je pourrais en citer plusieurs, mais celui dont nous parlons depuis le début de notre entretien figure parmi ceux-là.

- Les extrémistes de tous bords entendent frapper la France parce qu'elle est le principal facteur de paix dans le conflit qui se déroule actuellement dans le Proche-Orient.

- J'ai dit tout à l'heure : politique de présence et politique d'équilibre, je n'y renoncerai pas sous la menace, et bien entendu, j'entends organiser le pays, les services publics, les services de police de telle sorte que ce terrorisme soit enfin puni. Pour cela, j'ai prévu un certain nombre de dispositions.\

QUESTION.- Précisément vous avez réuni un état-major `conseil des ministres restreint` de lutte anti-terroriste cet après-midi. Est-ce que vous pouvez déjà faire le point des mesures envisagées ?

- LE PRESIDENT.- Je peux vous le dire. Les mesures prévues sont de deux sortes : les unes sont des mesures de police proprement dites qui consistent à mettre en oeuvre l'outil opérationnel dont nous avons besoin.

- On a parlé, et on a eu raison d'en parler, d'un fichier central informatisé du terrorisme, avec l'ensemble des données de caractère international. Ce fichier central a déjà été créé le 24 mai

dernier, mais il s'agit de lui donner son plein effet aujourd'hui en accélérant les procédures.

- Il faut ensuite un contrôle plus efficace. Il ne s'agit pas de remettre en cause un droit qui vient de la Constitution, le droit d'asile pour toute personne qui veut défendre et servir la liberté. Il s'agit d'assurer une meilleure surveillance aux frontières, pour que n'importe qui ne vienne pas apporter jusqu'en France les moyens de la violence. Certes, il faut distinguer : le terrorisme international dont nous parlons ne demande de permission à personne et généralement c'est lui qui dispose de papiers en règle. C'est cette règle qu'il faut vérifier de plus près.

- J'ai demandé, et cela sera créé dans les jours qui viennent, que soit mis en place un office central pour la répression des trafics d'armes et d'explosifs et pour que soit interdite la vente de certaines armes. J'ai parlé de l'amélioration du contrôle aux frontières. Le 1er octobre, au lieu des douze brigades mobiles existantes, il y en aura trente trois, et il en faudrait une vingtaine de plus au cours des mois suivants. J'ai renforcé les services de police : 7000 agents pour la police elle-même, 2000 pour la gendarmerie : 1400 iront grossir les rangs de la police de l'air et de la police des frontières. Des détachements de gendarmerie auxiliaire viendront relayer les gardiens de la paix qui sont chargés de la garde des immeubles publics, des ambassades, des consultats.

- Il faut bien entendu aussi une certaine surveillance, en raison des abus considérables commis par certaines ambassades qui, par les valises diplomatiques, amènent jusqu'à Paris des chargements dans lesquels il y a parfois des armes.

` Suite réponse ` lutte anti-terroriste `

- Une concertation européenne est aussi nécessaire. Oh ! je connais bien les discussions qui ont eu lieu, qui ont encore lieu, sur ce qu'on a appelé l'espace judiciaire européen, qui prévoit certaines dispositions auxquelles la France ne souscrit pas et ne souscrira pas ...

- QUESTION.- Vous vous étiez prononcé contre le principe même ...

- LE PRESIDENT.- Je viens de répondre : auxquelles la France ne souscrira pas. Mais il n'en reste pas moins nécessaire que, sur l'ensemble de ces dispositions, certaines finissent par prévaloir. Je pense en particulier au tribunal européen doté de tous les moyens qu'exige le respect de la justice, par exemple des juges appartenant à d'autres nationalités que les prévenus de crimes ou d'attentats. Il faut que ce tribunal européen soit en mesure de juger les crimes de sang, afin que la violence politique ne soit pas l'arme des idées.

- Tout cela sera proposé à nos partenaires européens et nous sommes tout disposés à engager cette discussion.

` Suite réponse ` lutte anti-terroriste `

- Après avoir pris des mesures anti-terroristes par une meilleure organisation et par des dispositions nouvelles, j'ajoute que, depuis que la République existe, elle a su se défendre et elle a su mettre en oeuvre des dispositions pénales multiples. Il est donc inutile d'en rajouter. Avec un excès de mesures répressives, on finit par toujours tomber du côté où il ne faut pas tomber : celui qui fait tomber les républiques.

- Ce qui est important, c'est la volonté de respecter la loi, de la faire appliquer, d'être intransigeant et implacable dans son application.

- Ce qui compte, c'est la volonté de faire reculer le terrorisme partout où il se terre, de le traquer jusqu'à la racine. Les Français doivent savoir, comme je l'ai dit l'autre jour, alors que je me trouvais devant la synagogue où l'on pleurait les tristes victimes de l'attentat de la rue des Rosiers, que ce terrorisme-là comme les autres me trouvera devant lui.

` Suite réponse ` lutte anti-terroriste `

- Au-delà des mesures administratives dont je viens de parler, dont les implications seront considérables, j'ajoute qu'il convient de coordonner davantage, d'améliorer l'organisation.

- Aussi, sur proposition du Premier ministre ` Pierre Mauroy ` et à la demande et sous l'autorité du ministre d'Etat chargé de l'intérieur ` Gaston Defferre `, un secrétaire d'Etat à la sécurité publique sera nommé dans l'heure qui vient ` Joseph Franceschi `. De plus, en liaison avec le ministre d'Etat chargé de l'intérieur et le secrétaire d'Etat à la sécurité publique, une mission de coordination, d'information et d'action contre le terrorisme sera confiée au chef d'escadron de la gendarmerie, M. Prouteau, qui travaille déjà, vous le savez, à mes côtés.

- Voici des dispositions, celles qu'il est bon de faire connaître, celles qu'on peut dire. Je ne puis encombrer notre conversation par la série des mesures, non pas subalternes mais nécessaires, qui paraîtraient bien peu de choses pour la mise en oeuvre des principales dispositions que je viens d'indiquer.\

` Suite réponse ` lutte anti-terroriste `

- Le terrorisme, il faut qu'il cesse. Mais si l'on veut bien lier les deux termes de notre conversation, d'abord les problèmes de la politique française dans le Proche-Orient, ensuite la lutte contre le terrorisme en France, il ne faut pas oublier qu'il n'est pas que des réponses de répression policière, difficiles au demeurant. Les terroristes professionnels avec des papiers apparemment en règle traversent une frontière, tuent, repartent. Peu de chose à voir avec les formes du terrorisme italien ou allemand si dramatiques, mais qui visaient à la déstabilisation de la société de ces deux pays.

- Oh ! que l'on veuille aussi, comme vous le disiez pour commencer, déstabiliser la politique de la France afin de lui interdire le rôle très grand qu'elle joue sur la scène du monde, et peut-être altérer son unité profonde, certes cette hypothèse ne doit pas être écartée. C'est pourquoi il est très important que tous les Français, au-delà de leur diversité politique, comprennent qu'il s'agit là d'une -entreprise de salut national.

- J'ai la charge de veiller à la sécurité des Français. J'ai la charge d'assurer le maintien de la nation, mais j'ai la charge de veiller à la grandeur de la France.

- Il faut que vous sachiez, vous, Françaises et Français qui m'entendez, que je respecterai avec résolution le mandat dont vous m'avez chargé, sans reculer sur rien de ce qui est votre droit, droit de vivre, droit à la sécurité, en sachant que c'est et que ce sera difficile, tant sont peu saisissables les forces qui nous menacent. Mais de la volonté, de la résolution, de la continuité, et nous l'emporterons !

- Je reviendrai devant les Françaises et les Français qui m'entendent aujourd'hui, pour leur exposer au-cours des prochaines semaines, des prochains mois comment la France est conduite.\

QUESTION.- Nous avons aussi souvent le sentiment que les terroristes restent trop longtemps impunis. Je fais allusion à une interview publiée ce matin dans "Libération", sur le responsable d'Action directe ` Jean-Marc Rouillan ` qui avoue avoir participé à trois attentats. D'autre part, je pense aussi aux terroristes internationaux qui, une fois regagné leur pays, restent intouchables. Est-ce que vous pensez qu'on peut aller plus loin pour obtenir justice ?

- LE PRESIDENT.- Pour ce qui vise ces points d'appui internes du terrorisme international, nous avons déjà pris des mesures. Je dis tout de suite que toute organisation se réclamant d'une idéologie politique qui instaurera la violence en système, sera poursuivie et dissoute, interdite, et ses membres seront pourchassés, arrêtés, condamnés. La justice française fera son devoir surtout dès lors qu'on se réclame publiquement du recours à la violence : l'aveu est déjà fait.

- Pour ce qui touche au terrorisme international, je l'ai dit tout à l'heure, nous le traquerons, nous l'atteindrons à la racine. Nous savons qu'il peut encore nous atteindre. Viendra le jour où lui-même succombera sous nos coups.\

QUESTION.- Monsieur le Président de la République, après l'attentat de la rue des Rosiers, on a entendu M. Begin parler, je cite, d'abjectes et dégradantes manifestations d'antisémitisme qui, de plus en plus, apparaissent en France. Est-ce que vous croyez à un renouveau de l'antisémitisme en France ?

- LE PRESIDENT.- Je pense que le chef du gouvernement israélien ne connaît pas très bien la France d'aujourd'hui et qu'il méconnaît ses dirigeants. Il a en charge Israël, j'ai en charge la France. Nous n'avons pas les mêmes devoirs. Je pense que c'est une confusion de prétendre que les Français seraient antisémites au-point de céder à l'attraction de la violence. Non, il est facile de comprendre qu'à Paris se déroule un acte de la guerre que se livrent tels et tels pays au Proche-Orient. Travailler pour la paix au Proche-Orient, c'est travailler à la fin du terrorisme international, sans se faire exagérément d'illusion : il y aura toujours des extrémistes qui voudront punir la France de son rôle pacifique.

- Je pense qu'il n'est pas sain, qu'il n'est pas juste d'accuser la France d'avoir pratiqué, dans cette affaire, un antisémitisme qui me révolte, qui est allé jusqu'à l'imbécile et lâche crime de la

cette affaire, un antisémitisme qui me repugne, qui est allé jusqu'à l'impudence et l'acte criminel de la rue des Rosiers.

- Avec M. Begin et les autres, nous ferions mieux d'étudier en commun comment parvenir à rétablir la paix là-bas. C'est ce que je fais et, à partir de là, vous verriez ces formes d'antisémitisme, s'il en est, s'estomper, disparaître. Mais moi, je suis sûr des Français : ils n'obéiront pas aux haines racistes, et je sais que nos frères, les Juifs de France, français, font confiance aux lois de leur pays, sans avoir besoin d'autre protection `allusion à des propos de M. Begin qui avait évoqué la possibilité d'un appel à l'autodéfense juive`.

- Au fond, nous avons tous besoin d'apprendre mieux à vivre ensemble. Là-dessus, les Français peuvent aussi compter sur moi.\

QUESTION.- Pour clore cet entretien, nous avons noté que c'est la première fois que vous acceptez d'intervenir à chaud sur un événement : est-ce le signe d'une nouvelle attitude de votre part qui consiste à monter en première ligne ? Notamment allez-vous le faire pour la rentrée qui s'annonce difficile ?

- LE PRESIDENT.- Oh ... qui s'annonce difficile ... Bien que je ne veuille pas entrer dans la politique intérieure, il y a aussi des éléments positifs. Quand on apprend que la courbe du chômage est restée stationnaire, qu'il n'y a pas eu, pour la première fois, aggravation de la situation depuis quelques sept ou huit ans, et que dans le même moment on apprend que l'indice des prix a atteint 0,3 % d'augmentation, ce qui est le chiffre le plus bas à égalité avec un mois de l'année 1977, on peut penser que le courage du gouvernement et sa lucidité finissent par payer.

- Mais c'est vrai que j'ai à expliquer moi-même certains aspects majeurs de la politique française. Ce n'est pas qu'il n'y ait pas beaucoup d'explications, mais le devoir du chef de l'Etat est de prendre ses responsabilités dans cette conversation directe avec le peuple de France.

- Vous dites : ce n'est pas votre habitude, mais connaissez-vous mes habitudes ? ... Disons que je suis assez réservé, je n'aime pas parler tout le temps, je pense que ce n'est pas la peine d'user la fonction et puis ce n'est pas dans mon goût. Seulement je suis sensible à l'événement.

L'événement, c'est la guerre là-bas, qui vient jusqu'ici, c'est les Français qu'on tue, c'est d'autres qu'on menace. Alors cet événement-là, oui, il me fait sortir de ma réserve et je parle aux Français.\